



Index d'égalité Femmes - Hommes pour l'année 2022 (Effectifs sur 2021)

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés : 2021
Date de fin de la période de référence : 31/12/2021
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs : 99

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul : Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE
Nombre de niveaux ou coefficients
Résultat final en % : 1.90
Population envers laquelle l'écart est favorable : hommes
Nombre de points obtenus : 38

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % : 10.40
Résultat final en nombre équivalent de salariés : 4.70
Population envers laquelle l'écart est favorable : femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage : 0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés : 25
Nombre de points obtenus : 35

Indicateur relatif au % de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non-calculabilité : Absence d'augmentations pendant ce congé

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté : 3
Sexe des salariés sur-représentés : hommes
Nombre de points obtenus : 5

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	78
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	85
Résultat final sur 100 points	92
Mesures de corrections prévues	-